



BROCANTE

Vide grenier



DIMANCHE 29 MARS 2026
8H-17H

Bourgneuf-en-Retz
Salle des sports

Amicale
laïque 
Bourgneuf-en-Retz

Ouvert à tous
buvette et restauration sur place
12 € / 3m intérieur • 8 € / 2,40m extérieur

réservations et infos : amicaleostrea@hotmail.fr
06 44 08 15 43 ou en ligne ici ! 



Formulaire d'inscription

À renvoyer à :

Amicale Laïque Ostréa Bourgneuf
8 route de Machecoul, 44580 Villeneuve-en-Retz

Renseignements :

amicaleostréa@hotmail.fr
06 44 08 15 43

NOM - PRENOM

ADRESSE

E-MAIL TELEPHONE

N° DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ (joindre la copie)

N° IMMATRICULATION DU VEHICULE

emplacement intérieur 3m (salle de sport)	 x 12 €
emplacement extérieur 2,40m (parking) <i>obligatoire pour les encombrants et articles lourds</i>	 x 8 €
location table de 1,80m (dans la limite des stocks)	☐ 3€

TOTAL

..... €

☐ Je déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers depuis le 1er janvier 2026 et approuve sans réserve le règlement.

Joindre le règlement : ☐ en espèces ☐ en ligne, à cette adresse : urls.fr/X4nfxQ
☐ par chèque, à l'ordre de l'Amicale Laïque Ostréa Bourgneuf

DATE et SIGNATURE :

Je pense me restaurer sur place :

☐ oui ☐ non

Règlement de la manifestation

- 1 - Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation
- 2 - Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes. Les réservations non accompagnées de leur règlement seront considérées comme nulles. Les emplacements sont attribués par l'Amicale laïque et ne donnent lieu à aucune discussion
- 3 - Les participants doivent s'acquitter de leur règlement et fournir une copie de leur pièce d'identité (pour les particuliers), une copie d'un extrait d'inscription au registre du commerce (K-bis ou INSEE) et une copie de leur pièce d'identité (pour les professionnels).
- 4 - Le jour de la manifestation, à partir de 6h30 et ce jusqu'à 8h, les numéros d'emplacement attribués seront communiqués aux réservataires lors de leur arrivée sur les lieux, de sorte qu'ils puissent déballer à l'endroit réservé pour eux. Il est interdit de s'installer sans l'accord de l'organisateur.
- 5 - Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, tréteau, ou chaise, ne sera fourni par l'organisateur (table en supplément dans la limite des stocks disponibles).
- 6 - Les exposants sont civilement responsables vis à vis des tiers pour tout accident, dommage, ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer.
- 7 - Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires et seront assurés par leurs soins. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- 8 - L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct. Des conteneurs poubelle sont mis à disposition par les organisateurs.
- 9 - La présence des véhicules d'exposants n'est permise que dans des zones déterminées par l'organisateur. Pour un emplacement en extérieur : possibilité de garer un véhicule derrière son stand.
- 10 - Les véhicules peuvent accéder à l'aire d'exposition pour le rangement à partir de 17h.
- 11 - Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, même en cas d'intempéries.
- 12 - Les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.
- 13 - Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle.